

*Ecole élémentaire de Fauverney
Place de la Mairie
21110 Fauverney
03.80.39.00.31*

à *Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
Monsieur le Maire de Fauverney
La commission scolaire*
Aux *Parents d'élèves élus*
Aux *Enseignants*

CR du CONSEIL D'ECOLE du 17 OCTOBRE 2016

Présents : Mme Joeffroy, M Bigeard, M Brigatti pour la commune
Mmes Jacques, Bonnard, M Fanjaud, parents d'élèves élus
Mme Van Bergen, M Mangin et M Roy, enseignants

Excusés : Mme Atwood, M Dereclenne

➤ **Présentation du nouveau conseil**

Monsieur Roy souhaite la bienvenue aux nouveaux parents d'élèves élus.

Un point est fait sur les titulaires et les suppléants :

Titulaires : Mme Jacques, M Fanjaud, Mme Bruschera

Suppléants : Mmes Lenain, Bonnard, Gendre

Les attributions et le fonctionnement du conseil d'école sont commentés et précisés. Monsieur Roy rappelle aux parents d'élèves qu'ils ont la possibilité, les semaines qui précèdent un conseil d'école, de tenir une réunion préparatoire ouverte à l'ensemble des parents et qu'à cet effet, la commune doit leur permettre d'avoir un lieu où tenir cette réunion. Les prochains conseils sont programmés les : **lundi 13 février 2017, lundi 12 juin 2017**

➤ **Bilan de la coopérative scolaire**

Monsieur Roy présente le bilan de la coopérative scolaire.

Les comptes sont semblables à ceux d'un début d'année. Quelques dépenses pédagogiques ont été réalisées pour les 3 classes. L'équipe pédagogique remercie la commune pour la subvention annuelle 2016 qui a permis de financer les transports des sorties scolaires de fin d'année. Avec la réforme des programmes scolaires, de nouveaux investissements en matériels pédagogiques (livres, fichiers, méthodes...) seront nécessaires. Un achat concernant les mathématiques a d'ores et déjà été effectué pour les CM. (le matériel est présenté).

➤ **Effectifs de la rentrée**

Pour cette rentrée 2015, la répartition est la suivante :

	<i>PS</i>	<i>MS</i>	<i>GS</i>	
Classe de M Mangin	8	10	3	21
	<i>CP</i>	<i>CE1</i>		
Classe de Mme Van Bergen	9	7		16
	<i>CE2</i>	<i>CM1</i>	<i>CM2</i>	
Classe de M Roy	8	10	4	22
			Total	
			59	

Par rapport à l'an passé, les effectifs sont stables (-1) mais la répartition des niveaux est différente. Il y a 7 enfants susceptibles d'entrer en petite section à la rentrée, il faut toutefois faire les démarches auprès de ces familles pour s'en assurer (pb de nourrice, de garde...). Comme chaque année, il faut être vigilant et mobilisé pour pérenniser notre école.

➤ Règlement scolaire

Quelques remarques : Le cahier de liaison, en primaire, permet une relation importante entre l'école et la famille. Il est malheureusement trop souvent oublié au fond du cartable et les documents qui y transitent ne sont pas toujours signés en temps et en heures.

Afin d'être le plus efficace possible dans les apprentissages, les enseignants ont besoin d'avoir des élèves « équipés » en face d'eux. Le manque de petit matériel (crayons, stylos, gomme, colle) handicape sérieusement le rythme de travail. Nous souhaiterions que les parents vérifient plus régulièrement l'état des trousse.

Le règlement scolaire a été mis à jour pour se conformer au nouveau règlement départemental puis validé. Un exemplaire sera attaché au présent compte rendu et disponible sur demande des parents.

➤ Présentation du L.S.U.N. (livret scolaire unique numérique)

Monsieur Roy présente un diaporama sur les différents aspects de ce livret numérique. Le LSUN va être une vraie nouveauté dans les écoles où la numérisation des livrets est loin d'être une pratique généralisée. En attendant la mise en place de télé-services complets prévus pour la rentrée 2017, les professeurs des écoles rempliront les LSUN de leurs élèves via le portail ARENA . Une assistance académique sera mise en place pour faciliter la prise en main, en revanche, l'impression des bilans ainsi générés ou leur éventuel envoi aux parents par e-mail devront être gérés par l'école. Pas d'inquiétude à avoir pour ceux utilisant déjà un outil de suivi numérique de leurs élèves, il est prévu une compatibilité qui permettra de générer directement les LSUN mais ce n'est pas encore le cas, les discussions sur les droits et les financements sont encore en cours.

Le contenu du livret scolaire

En cours de scolarité à l'école et au collège, le livret scolaire d'un élève regroupe :

- ♣ les bilans de fin des cycles précédents
- ♣ en première année d'un cycle, les bilans périodiques du cycle précédent ;
- ♣ les bilans périodiques du cycle en cours ;

- ▲ les attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN).

Les **bilans périodiques** portent sur les acquis et les progrès de l'élève, les éléments du programme travaillés, les parcours éducatifs, les éventuelles modalités spécifiques d'accompagnement mises en place, au collège les enseignements complémentaires et des éléments de vie scolaire. Ces bilans sont accompagnés d'une annexe de correspondance pour faciliter le dialogue avec les familles.

Les **bilans de fin de cycle** comprennent une évaluation du niveau de maîtrise des 8 composantes du socle commun. Ces bilans comportent également une appréciation sur les acquis scolaires du cycle, et, le cas échéant, des conseils pour le cycle suivant.

Le niveau de maîtrise du socle commun peut également être évalué en cours de cycle.

➤ **PPMS et point sur l'exercice**

Le PPMS a été mise à jour comme à chaque début d'année scolaire. Un nouveau document servant de support pour l'élaboration de ce dernier a été transmis au directeur pendant la période estivale afin qu'ils puissent se l'approprier et le compléter. Ce document est présent dans chaque classe et a été porté à la connaissance de l'ensemble des enseignants et ATSEM. Un premier exercice s'est déroulé le 4 octobre, en présence des gendarmes qui étaient présents pour apporter leur expertise et leurs conseils. Un document de synthèse de cet exercice a été rédigé. La question du point de confinement pour l'élémentaire sera à revoir et à tester lors d'un futur exercice.

➤ **L'aide individualisée**

Nous avons suivi les nouvelles directives données par l'Inspection d'Académie (APC, activités pédagogiques complémentaires) et procédé aux différentes étapes de mise en place auprès des enfants pour débiter le 3 octobre 2016.

Dans le choix des jours et des horaires, nous avons bien sur pris en compte les rythmes scolaires et leurs contraintes. Nous avons reconduit 2x 1/2h pour permettre aux enfants bénéficiant des APC de rejoindre facilement les activités des TAP par la suite.

Monsieur Mangin, enseignant de maternelle, participe activement à ce dispositif. Je remercie donc les parents de maternelle d'être ponctuels afin de lui permettre d'assurer dans de bonnes conditions ces APC.

➤ **Aménagement et équipements des écoles**

Au primaire :

- Dans le cadre des nouveaux programmes, monsieur ROY demande si des budgets exceptionnels peuvent être débloqués pour les 3 cycles afin de répondre aux changements de supports pédagogiques.
- Il faut régler le problème des clés du local « périscolaire ». Ce local est mis à disposition d'une association une fois par mois en accord avec la mairie et le directeur de l'école. Il faut toutefois que cette association respecte le local et le matériel s'y trouvant.
- Aménagement des locaux du préau : à étudier selon besoin. Monsieur Roy fera un plan précis de ses souhaits.
- Les filets des buts ont été remplacés pendant les vacances scolaires.

A faire :

- Peinture préau à faire
- demande de bancs pour les installer sous le préau

A la maternelle :

- Projet « ours » : afin de pérenniser le travail des élèves de maternelle l'an passé, le projet de recouvrir la structure de l'ours avec de la fibre (résistante aux intempéries) est envisageable. Monsieur Mangin a chiffré le coût à 300€ et demande si une subvention exceptionnelle est envisageable. Monsieur le Maire est favorable et présentera cette proposition lors du futur conseil municipal.
- Le chauffe-eau pour le lavage des mains a été posé
- la peinture de la barrière a été refaite pendant la période estivale
- Le fonctionnement de la sonnette de l'école est assuré par une liaison filaire, plus efficace.
- Une cabane présentant des risques pour les enfants a été enlevée de la cour.

A faire :

- Protection sur le jeu extérieur (gravier aux normes)
- Finir de nettoyer le muret de l'école.

A la demande de la commune, Monsieur Mangin a établi un devis pour renouveler du gros matériel à la maternelle, comme par exemple certains canapés. Le devis est transmis à Monsieur Bigeard et sera validé en commission scolaire.

➤ sorties

Quelques sorties sont déjà effectuées et/ou programmées :

Piscine de septembre à fin décembre : l'ensemble des enfants du primaire se rendent actuellement à la piscine olympique les jeudis de 14h à 14h40. Entrées et transport sont pris en charge par la commune, l'équipe enseignante l'en remercie. De nombreux parents se sont proposés pour encadrer ces séances, merci également à eux.

De nombreux parents ont reçu, après une formation et un petit plongeon, l'agrément bénévole 2, indispensable pour encadrer les groupes à la piscine. Monsieur Roy les en remercie car sans eux, les séances de piscine seraient impossibles.

Sortie cinéma, maternelle et CP-CE1 : les deux classes se rendront au cinéma Eldorado pour assister à la projection d'un film d'animation le mercredi 23 novembre : Les nouvelles aventures de Pat et Mat.

Spectacle de Fin d'année : Monsieur Bigeard informe le conseil que la commune renouvelle sa subvention (environ 600€) pour le spectacle de Noël ainsi que l'organisation d'un goûter avant les vacances (vendredi 16/12). Il renouvelle également la dotation permettant d'acheter soit un cadeau individuel à chaque enfant, soit un cadeau collectif par classe. La subvention de 8,50€ sera revue à la hausse. A charge aux enseignants de sélectionner le spectacle ainsi que les cadeaux.

➤ Questions parents d'élèves élus

Séance levée à 19h45

Le président du Conseil d'école

Représentant des parents d'élèves élus